



Département de Seine Maritime
Arrondissement du Havre
Commune de Lillebonne

DEC/07-7.5/55/2024

DECISION

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2024

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME
QUAI JEAN MOULIN
76 100 ROUEN

Le Maire de la Ville de LILLEBONNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération en date du 17 septembre 2020 (D.81/09.20) par laquelle le Conseil Municipal de la Ville de LILLEBONNE a donné délégation au Maire pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions; étant précisé que la présente délégation est une délégation générale qui concerne toute demande de subvention en fonctionnement et investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable; le Conseil Municipal autorisant le maire à signer tout document y afférent (alinéa 22),

Considérant plusieurs dépenses d'investissements, éligibles au titre des dispositifs de financements ci-dessous et prévues pour l'année 2024 :

BATIMENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Rénovation de l'Hôtel de ville	COUT HT
Pose de Garde-corps	8 333,33 €
Reprise étanchéité sur toiture	20 833,33 €
Remplacement des joints de la verrière	5 000,00 €
Couvertines sur les acrotères	20 833,33 €
TOTAL	55 000,00 €

LOCAUX D'ANIMATION POLYVALENTS

Rénovation du Centre Culturel Juliobona	COUT HT
Remplacement étanchéité et skydômes	71 071,25 €
Remplacement porte quai de déchargement	9 230,00 €
Remplacement portes issues de secours	17 390,00 €
Reprise des aciers des façades	33 193,00 €
TOTAL	130 884,25 €

VILLE DE LILLEBONNE

HÔTEL DE VILLE - ESPLANADE FRANÇOIS MITTERRAND - B.P. 20071 - 76170 LILLEBONNE
Tél 02 32 84 50 50 - Fax 02 32 84 52 99 - lillebonne.fr - contact@lillebonne.fr

Toute correspondance doit être adressée à Mme le Maire

**EQUIPEMENTS SPORTIFS : PISCINE, SALLE DESPORT, EQUIPEMENTS CLOS ET COUVERTS,
TERRAINS DE GRANDS JEUX, TERRAINS EXTERIEURS**

PADEL	COUÛT HT
Création de deux pistes de PADEL	150 260,00 €
TOTAL	150 260,00 €

DECIDE

Article 1 : De solliciter une aide financière auprès du Département de Seine Maritime pour les travaux cités ci-dessus au titre de l'année 2024,

Article 2 : De télétransmettre la présente décision à la Préfecture de Seine Maritime dans le cadre du contrôle de légalité des actes administratifs et de la notifier au département de Seine-Maritime.

Acte rendu exécutoire,

Fait à LILLEBONNE, le 3 octobre 2024

Pour le Maire empêché
1^{ER} Adjoint au Maire

Kamel BELGHACHEM



A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the printed name and partially overlapping the official seal.

